



Castillon du Gard le 2 avril 2026

MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD
N°A16/2026

**PORTANT AUTORISATION D'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS COMMUNAUX ET
DU POOL HOUSE À L'OCCASION D'UN TOURNOI DE TENNIS DU 4 AU 19 AVRIL**

Le Maire de Castillon du Gard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Sport,
Considérant que la commune est propriétaire des terrains de tennis et du pool house situés RD 228 à Castillon du Gard,
Considérant l'absence de convention d'occupation en vigueur avec le tennis club de Castillon du Gard,
Considérant la demande d'utilisation du tennis club de Castillon du Gard en vue de l'organisation d'un tournoi de tennis qui se déroulera du 4 au 19 avril 2026.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1° : Le tennis club de Castillon du Gard est autorisé à utiliser les terrains de tennis communaux ainsi que le pool house situés RD 228 à Castillon du Gard pour l'organisation d'un tournoi de tennis.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la période du 4 au 19 avril 2026.

ARTICLE 3 : Le demandeur s'engage :

- À fournir une attestation d'assurance,
- À restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté,
- À respecter les installations et le matériel mis à disposition,
- À assurer le bon ordre et la sécurité des participants et du public,
- À remettre les lieux en état après utilisation.

En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

ARTICLE 4 : La commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommages survenus lors de cette manifestation, sauf faute avérée de sa part.

ARTICLE 5 : En cas de non-respect des conditions ci-dessus, le présent arrêté pourra être retiré à tout moment.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié au tennis club de Castillon du Gard, affiché en mairie et publié sur les supports de communication municipaux.

Le Maire, l'ASVP et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Remoulins sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Muriel DHERBECOURT

